

EXTRAIT DE DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20260320-D202624-DE
Reçu le 23/03/2026

délibération :
D_2026_2_4

L' an deux mille vingt six, le vendredi 20 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 16 Mars 2026

Présents : 19

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur INGREMEAU Franck, Madame SEGUIN Martine, Monsieur PASCAUD Antoine, Monsieur DAMASE Sébastien, Madame FITAHIANA Manitraritiana, Monsieur MORAUD Jean-Philippe, Madame NADEAU-CASTAING Louise, Madame VAZART Angélique, Monsieur SCHURR Eric, Madame COURTEL Béatrice

Votants : 19

**Objet : Fixation du nombre de
conseillers délégués**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Louise NADEAU-CASTAING

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Vu l'article L.284 du Code Electoral ;

Le Maire rappelle que la création de poste de Conseiller Municipal Délégué relève de la compétence du Conseil Municipal.

Il est proposé de créer 2 postes de Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de créer 2 postes de Conseiller Municipal Délégué.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 20/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 23/03/2026

